

«Vivre avec la dyslexie»

Entretien avec
Christine Philip
et Frédérique Lahalle
page 4 et 5



>> spécial
ASH second degré
(SEGPA - UPI...)

snuipp infos



SNUipp.FSU

n° 87 - décembre 2010

Déterminés !

édito



Septembre, octobre, novembre... autant de mois et de dates qui ont vu des millions de gens défiler ou bien encore cesser le travail pour s'opposer à la réforme des retraites prônée par le gouvernement.

Ce mouvement, exceptionnel par son ampleur, sa durée, son unité, a montré combien la question de la répartition des richesses et de la justice sociale était incontournable. Soutenu par l'opinion, empreint d'une détermination forte et responsable, ce mouvement en appelle d'autres ! Les sujets ne manquent pas : services publics, salaires, emploi, protection sociale...

Dans l'Education, ce sont encore 16120 suppressions d'emplois qui sont programmées à la rentrée 2011 ! Les conséquences seront lourdes dans tous les secteurs : augmentation des effectifs dans les classes, baisse de la scolarisation des enfants de 2 ans, suppression des RASED, diminution de l'offre de formation pour les jeunes, réduction du potentiel de remplacement, casse de l'administration de l'Education Nationale, ...les SEGPA et des EREA n'étant pas épargnées alors même que ces établissements scolarisent dans leur grande majorité des enfants issus de familles défavorisées, fragilisées par la crise.

Face à un gouvernement qui multiplie les passages en force, notre détermination reste intacte à défendre les personnels et la qualité du service public afin de contribuer à davantage de justice sociale et de solidarité !

Enseigner est un métier qui s'apprend...

Deux mois après la rentrée, tous les bilans convergent pour dénoncer les conséquences désastreuses de la réforme de la formation des enseignants.

Le ministère s'est engagé à ouvrir, en décembre, des réunions de travail avec les organisations syndicales.

Pour la FSU, l'urgence sera d'obtenir davantage de formation dès cette année et à prolonger sur l'an prochain pour les stagiaires chez qui dominent fatigue et l'inquiétude. Il est indispensable que , les dispositifs soient revus pour la mise en œuvre d'une véritable formation professionnelle en alternance.

La mise en place des master dans les universités confirme les pires craintes formulées depuis 2007... et les prochains lauréats ne seront pas davantage formés au métier.

C'est donc l'ensemble du cadrage national de la formation qui est à redéfinir, seul le ministre semble encore l'ignorer!

Un budget 2011 sous le signe de la rigueur et de l'injustice

Le gouvernement poursuit sa logique de suppressions massives d'emplois et prévoit une baisse importante des dépenses de fonctionnement et de celles d'intervention de l'Etat.

Sans s'attaquer aux niches fiscales les plus coûteuses, ce qui permettrait une véritable augmentation des recettes, le gouvernement poursuit sa logique de suppressions massives d'emplois et prévoit une baisse importante des dépenses de fonctionnement et de celles d'intervention de l'Etat. Un projet injuste socialement quand on sait que les dispositifs d'intervention regroupent toutes les grandes dépenses sociales financées par l'Etat, qu'il s'agisse de l'aide personnalisée au logement (APL), du Revenu de solidarité active (RSA) ou encore de l'aide aux adultes handicapés (AAH).

La politique de destruction d'emplois dans les services publics s'amplifie, en application du dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Dans l'éducation, 16 120 suppressions d'emplois sont programmées pour la seule mission « enseignement scolaire », parmi

lesquelles 8 967 postes dans le 1er degré, 4 800 dans le second degré et 600 emplois de personnels administratifs. Tous les niveaux d'enseignement sont gravement touchés, tous les personnels sont concernés.

Il faut un autre budget de l'Education nationale, pour une autre politique éducative !

C'est ce qu'ont dit ensemble les fédérations de l'Education FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education, pour qui cette poursuite des suppressions d'emplois, alors que les effectifs d'élèves augmentent, ne permettra pas au système éducatif de répondre au défi d'une nouvelle étape de démocratisation. Et ce sont les élèves des milieux les plus défavorisés qui en seront les premières victimes.

ERS : vous avez dit « réinsertion » scolaire ?

Les 8 élèves d'un établissement de réinsertion scolaire (ERS) de la Manche ont été renvoyés, moins d'une semaine après leur arrivée, en région parisienne début novembre. Quelques jours avant la même chose s'était passée dans un ERS installé dans un collège en Mayenne. Suite à ses États généraux sur la sécurité à l'école en mai dernier, N. Sarkozy avait annoncé la création de ces ERS, internats destinés à des élèves de 13 à 16 ans particulièrement perturbateurs. Ils avaient laissé dubitatifs syndicats et sociologues.

SNUipp infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegc, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.08.69.30/email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

Sommaire

page 2 : Enseigner, un métier qui s'apprend ; ERS ; Budget 2011.

page 3 : Handicap : des UPI aux ULIS ; Enfants victimes de la pauvreté de leurs parents ; Apprentissage : les aides publiques ont seulement stabilisé la situation.

pages 4/5 : «Vivre avec la dyslexie.»

page 6 : Le CFG nouveau est arrivé.

page 7 : Entretien : EREA : bataille pour un internat de qualité.

page 8 : Notes de lecture

Ce journal a été réalisé par :
Fred Thimonier, Isabelle Sargeni-Chetaud,

Handicap : des UPI aux ULIS

À compter du 1er septembre 2010, tous les dispositifs collectifs implantés en collège et en lycée pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap ou de maladies invalidantes sont dénommés unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) et constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour ces élèves.»

D'après la circulaire parue au BO du 15 juillet 2010, les unités pédagogiques d'intégration (UPI) deviendraient des « unités localisées pour l'inclusion scolaire » (ULIS) à compter du 1er septembre 2010.

Ce dispositif collectif remplace tous les dispositifs existants (en collèges, lycée EG/ET, lycée professionnel). Il doit répondre aux besoins spécifiques des jeunes et offrir des réponses pédagogiques adaptées en lien avec les Projets Personnalisés de Scolarisation.

Le projet de l'ULIS fait partie intégrante du projet d'établissement. Les élèves de l'ULIS ont accès aux mêmes activités que tous les élèves. Le chef d'établissement prévoit les « moyens nécessaires pour assurer les enseignements aux élèves de l'ULIS » dans la dotation horaire globale (DHG) et « s'assure de la régularité des concertations entre les intervenants ».

Un cadre conventionnel est défini pour tous les partenaires associés à l'ULIS (conditions de participation, obligations spécifiques...).

Enfin il est « souhaitable que le nombre d'élèves scolarisés au titre d'une ULIS ne dépasse pas dix ». (Cette précision est un progrès qui devrait permettre de limiter les tentatives de surcharge des effectifs telles qu'elles se sont déroulées ces dernières années!)

Un coordonnateur de l'ULIS (titulaire du CAPA-SH

ou 2CA-SH) est « chargé de l'organisation et de l'adaptation de l'enseignement »:

1. Sa mission première est l'enseignement, un enseignement adapté, « dans le cadre horaire afférent à son statut », en situation de regroupement ou dans la classe de référence des élèves.
2. Il organise le travail des élèves en situation de handicap.
3. Il peut être une personne ressource pour l'établissement.

Dans les lycées généraux et technologiques, il accompagne le projet de poursuite d'études et assure la préparation vers l'enseignement supérieur. Dans les lycées professionnels, il participe à l'insertion sociale et professionnelle du jeune.

Nota : la circulaire ne précise pas ses obligations de service. Cette question relève de la direction des ressources humaines et il n'y a aucun élément qui pourrait remettre en cause les 21 heures d'enseignement pour les enseignants du 1er degré assurant ces missions.

La carte des ULIS est arrêtée annuellement. Elle est en cohérence avec l'offre médico-sociale et de soins (Agences régionales de santé). La MDPH est informée. Les instances paritaires sont consultés pour la création d'ULIS.

Les ULIS sont évaluées par les IEN-ASH et IA-IPR sur la base de rapports d'activité rédigés sous l'autorité du chef d'établissement.

Apprentissage : les aides publiques ont seulement stabilisé la situation

Le soutien aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation est la seule recette du gouvernement face à l'envolée du chômage des jeunes (23, 8%!). Malgré la prolongation jusqu'à décembre 2010 des aides pour les employeurs, avec 285 000 recrutements entre mi-2009 et mi- 2010 l'objectif fixé par N. Sarkozy de 320 000 apprentis n'a pas été atteint un rapport de la DARES.

Des difficultés récurrentes pour trouver des candidats employeurs et des candidats apprentis. Malgré les divers plans de relance, la situation reste la même: les employeurs ne souhaitent pas trop s'encombrer de formations en niveau V et 17% des jeunes en apprentissage quittent l'entreprise avant la fin du contrat. Selon une étude du CEREQ, le phénomène est d'autant plus précoce quand l'apprentissage résulte d'un choix par défaut pour gagner de l'argent, quitter l'école ou parce ce qu'un tiers en a décidé. Toujours selon la même étude, certaines pratiques d'employeurs peuvent engendrer des insatisfactions : 13% des entreprises déclarent accueillir des apprentis comme un supplément de personnel et 6% pour les avantages financiers du dispositif.



Les enfants victimes de la pauvreté de leurs parents

Il y a huit millions de personnes pauvres dont deux millions d'enfants (chiffres INSEE).

Dans un rapport présenté mi-novembre, la défenseure des enfants s'alarme des conséquences de la pauvreté sur leur santé, leur parcours scolaire ou leurs mauvaises conditions de logement. Les enfants pauvres subissent des inégalités croissantes dans l'accès aux soins. Faute d'aller chez des médecins de villes qui n'acceptent pas tous les patients sous couverture médicale universelle (CMU), les enfants fréquentent de plus en plus les urgences hospitalières, ce qui crée une discontinuité dans leurs parcours de soins, d'où un risque de sur-poids chez les enfants et les adolescents en situation de précarité multiplié par trois.

« Vivre avec la dyslexie »

Dans sa collection « *Histoires de vie* » l'INSHEA* de Suresnes a proposé récemment un entretien entre Christine Philip et Frédérique Lahalle intitulé « *Vivre avec la dyslexie* ».

Leur rencontre avec SNUinfos prolonge le débat souvent animé, passionné et loin d'être clos autour de la dyslexie.



Christine Philip
Professeur de philosophie, responsable de formation à l'INS HEA.

Quel est le choix éditorial de cette collection ? et quelle est votre démarche ?

Christine Philip : « *Histoires de vie* » souhaite donner la parole aux personnes concernées par des sujets dans le champ du handicap ou de la difficulté scolaire. S'il est habituel de consulter les experts aux « *savoirs scientifiques* », il est moins courant d'interpeller des personnes qui ont acquis des « *savoirs d'expérience* » comme les parents ou les professionnels. En sollicitant ces savoirs, j'invite les personnes choisies à faire le récit de leur vie personnelle et professionnelle en évoquant des événements marquants, ce qu'a fait Frédérique Lahalle.



"Vivre avec la dyslexie" est un récit particulièrement captivant. Quelle en est l'origine ? Comment l'avez vous conçu ?

Christine Philip : J'ai mis en place cette collection dans le cadre d'un projet européen « *Equal* » qui portait sur la situation de familles d'enfants en situation de handicap. Je suis allée à la rencontre de ces familles en adoptant cette démarche particulière des histoires de vie. J'ai souhaité l'étendre à des personnes handicapées, susceptibles de s'exprimer en leur nom propre. Frédérique, personne dyslexique elle-même, mère d'enfants dyslexiques et formatrice à l'INSHEA dans le champ de la dyslexie était pour moi un « *sujet* » intéressant. Sollicitée, elle a hésité à livrer son parcours car elle prenait le risque de porter à la connaissance de tous, stagiaires de Suresnes compris, des aspects de son histoire personnelle et professionnelle. Sa dyslexie était connue de son entourage professionnel mais pas les éléments de sa vie personnelle. Je suis admirative de son courage.

Vous dites que F.Lahalle a proposé le sens de son parcours et qu'elle laisse la possibilité aux autres d'apporter un sens de l'extérieur. En quoi est-ce important pour mieux appréhender ce récit ?

Christine Philip : Les « *contre-points* » apportés de l'extérieur, font partie du protocole de cette démarche. Le récit de vie n'est pas un récit autobiographique. Il fait l'objet d'une demande et est une co-construction de la narratrice (Frédérique) et la narrataire (moi-même). Le narrateur doit prendre de la distance par rapport à son parcours pour le penser, tandis que le narrataire fait le chemin inverse en se rapprochant d'un parcours qui lui est au départ « *étranger* ». Etrangère à la dyslexie, je me suis donc immergée dans cette histoire pour essayer avec « *empathie* » de comprendre. Frédérique reste l'auteur de ce récit.

Dyslexique elle-même, mère d'enfants dyslexiques, formatrice à l'INSHEA... Comment assumer tout cela ?

Christine Philip : Pourquoi faudrait-il penser que celui qui a le savoir sur cette question est forcément quelqu'un de complètement étranger à ce dont il parle ? La situation de Frédérique est difficile à assumer dans un contexte social méfiant et frileux par rapport à tout ce qui constitue un écart à la norme, mais c'est aussi une chance extraordinaire pour ses interlocuteurs : d'abord ses enfants... Qui mieux qu'elle peut les comprendre et les aider dans leurs parcours scolaires semés d'embûches ? Quelle chance pour ses stagiaires de pouvoir bénéficier de son expérience et ne pas en rester aux discours généraux et politiquement corrects ? Si les professionnels non concernés ne sont pas toujours « *objectifs* », les personnes concernées ne doivent pas être enfermées dans leur subjectivité. Les savoirs des uns et des autres doivent être pensés comme complémentaires.

Frédérique Lahalle : Je ne sais pas si j'étais la mieux placée pour comprendre et aider, mais j'ai voulu relever le défi. J'ai eu la chance que Christine me donne la parole et le courage d'oser dire. Je parle en mon nom propre, mais aussi pour toutes ces familles réduites au silence. Je n'ai pas le droit de renoncer. Comme tout discours, il est connoté mais l'essentiel pour moi est d'enrichir le débat, celui de la personne qui a subi et qui subit encore. Le vrai défi c'était de publier cet entretien à l'INSHEA. Même dans cette grande maison, convaincre reste une nécessité et non une évidence !



Frédérique Lahalle
enseignante spécialisée.

La dyslexie a fait l'objet et encore aujourd'hui de nombreux débats. N'y a-t-il pas un risque de forte « médicalisation » via les MDPH, au détriment d'une approche sociale et pédagogique ?

Frédérique Lahalle : Vieilles querelles toujours présentes ! On voit parfois des jeunes suréquipés avec des outils qui n'ont aucun intérêt pour eux, alors que d'autres en auraient cruellement besoin... C'est le défaut d'une gestion comptable ignorant le sens réel des actions entreprises et des moyens engagés. La législation française impose de trouver une « cause », un diagnostic médical, pour entreprendre et financer des actions sur les « conséquences ». On pourrait imaginer une autre posture consistant à engager à l'école toutes les aides nécessaires pour une meilleure scolarisation de l'enfant. Actuellement, Nous devons faire la preuve du handicap pour bénéficier d'aménagements. Les enseignants ont des compétences, mais ils hésitent à entreprendre des adaptations sans avis médical. Pourquoi craindre une éventuelle « médicalisation » puisque nous la recherchons le plus souvent, pour reporter sur d'autres professionnels une question que nous ne pouvons ou voulons résoudre à l'école. On ne peut donc pas reprocher au corps médical de faire ce que l'institution lui impose. Cela se complique pour les personnes avec des troubles associés. L'individu devient inclassable et l'institution est « paralysée » faute d'un diagnostic franc et précis.

En outre, Les observations et évaluations des enseignants ne sont pas assez prises en compte et il y a peu de retour des bilans. Les CMPP communiquent rarement les synthèses invoquant le secret médical. Comment alors travailler ensemble ? Les PPS et autres PAI ne sont pas de véritables projets impliquant chaque partenaire. Le plus souvent ils permettent de dédouaner les acteurs sans pour autant être efficaces.

Comment appréciez-vous les prises de position de chercheurs qui nous mettent en garde de regrouper sous le terme "dyslexie" les difficultés d'apprentissage de la lecture et d'entrée dans l'écrit ?

Frédérique Lahalle : Il ne faut pas confondre un « mauvais » lecteur et un dyslexique. Un dyslexique est porteur d'un trouble durable et persistant, les causes en sont d'abord développementales. Pour les « mauvais » lecteurs les causes sont liées à d'autres domaines (sociétaux, psychologiques, éducatifs ...) même si ces facteurs interfèrent aussi dans le degré de sévérité de la dyslexie. Un « mauvais » lecteur peut résoudre son problème par un apprentissage adapté, même si cela a des conséquences sur l'estime de soi, mais un dyslexique ne fait que compenser ses difficultés résistantes aux adaptations. On arrive à obtenir au mieux, par les adaptations, la rééducation et la motivation personnelle, une lecture fonctionnelle, mais d'insolubles et surprenantes difficultés avec l'écrit. L'école devra accompagner les deux élèves. Je maintiens qu'il est possible et même recommandé d'agir très tôt à l'école avec des démarches de réflexion et d'analyse des signes observés. Néanmoins cette analyse reste variable suivant les « chapelles ». Certaines personnes sont dans le déni ou considèrent que les troubles sont d'origine culturelle, psychologique voire liée à une méthode de lecture. Les neurosciences infirment cette prise de position. Ces « débats » peuvent engendrer de la douleur. L'école ne devrait-elle pas offrir aux individus en souffrance les moyens d'évoluer et de grandir ? N'est-ce pas là l'essentiel ?

La dyslexie, est-ce un trouble, un handicap ou autre chose ?

Frédérique Lahalle : La dyslexie est un trouble spécifique, entrant dans la classification internationale du handicap, ici nous évoquons une rencontre avec une forme de dyslexie, avec une personne dyslexique. Est-ce parfois une difficulté ou parfois un handicap ? Ce que j'écris par exemple ne peut être publié sans être repris et relu, cela me rend dépendante de l'aide. L'environnement et le contexte font varier notre degré de dépendance aux compensations personnelles ou extérieures. C'est un handicap « invisible », ce qui réduit de façon importante sa crédibilité aux yeux des non avertis, et parfois même des avertis.

Quel regard porte aujourd'hui l'institution sur la dyslexie et les dyslexiques en général ?

Frédérique Lahalle : C'est variable ! Aujourd'hui, il y a principalement une banalisation de ces troubles. L'invention du terme « troubles des apprentissages » affiche un « problème », sans savoir ce dont il est question. L'institution, ne peut et/ou ne veut pas former les enseignants et accompagner réellement les familles concernées. Elle pratique le « saupoudrage » tout en « entravant » des initiatives et des actions. Elle prétexte le manque de moyens, principalement à cause de réticences non avouables. Tout repose sur l'engagement et les initiatives personnelles de professionnels. La prise en compte de plus en plus individualisée, les coupes budgétaires et l'épuisement des associations participent de cette démobilité.

Selon vous quels doivent être les axes prioritaires du travail à développer en faveur des enfants et adultes dyslexiques ?

Frédérique Lahalle : Le principal axe doit être la formation des personnels en formation initiale. La maîtrise ne permettra pas cette démarche. Si de réels progrès ont été accomplis ces dernières années à l'école élémentaire, la suppression des RASED obère beaucoup de chantiers. Le problème le plus grave reste le collège et le manque d'accompagnement des enseignants. Quant à l'insertion professionnelle, certaines associations y travaillent sans signaux positifs des institutions. Les textes sur les aménagements aux examens sont peu connus et encore mal appliqués.

*INS HEA : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés.

A l'école,
on admet
les différences,
pas les
inégalités.



Pour l'école
on ne doit pas
se priver.



Le CFG nouveau est arrivé!

Pas moins de trois textes parus juste avant la rentrée scolaire ayant pour objet le Certificat de Formation Générale: un décret et un arrêté le 8 juillet (B.O n° 29 du 22.07.10) et une circulaire (B.O n° 30 du 26.08.10).

Le CFG, c'est le premier niveau de diplôme de l'Education Nationale, et pour les équipes de SEGPA cette première expérience d'examen par des élèves en grande difficulté est importante avant d'entrer en formation professionnelle.

Selon la circulaire du 26 août 2010 « Le but poursuivi par la rénovation du CFG est de permettre aux personnes en difficultés d'apprentissage, quel que soit leur âge, de disposer d'un bagage minimum pour les aider dans leur démarche d'insertion ».

Le niveau scolaire sanctionné correspond au palier 2 du socle commun en évaluant principalement la maîtrise de la langue, les principaux éléments de mathématiques et, nouveauté par rapport à l'ancien diplôme, doivent être évalués aussi des éléments de culture scientifique et technologique, les techniques usuelles de l'information et de la communication, les compétences sociales et civiques ainsi que l'autonomie et l'initiative. (les piliers....du socle).

Existe toujours une épreuve orale qui repose sur un rapport de stage ou autres de 6 pages maximum. A noter que l'enseignement de Prévention-Santé-Environnement (ex-VSP) peut venir en appui (voir B.O du 21.10.10).

Mise en œuvre hétérogène...

Alors que cette rénovation appelle à harmoniser les pratiques afin de garder un caractère national à l'examen, la situation actuelle dans les rectorats semble assez confuse. Les recteurs ne semblent pas avoir pris la mesure des modifications de l'organisation de ce diplôme, puisqu'il est demandé aux équipes de faire des propositions d'organisation, de passation et de contenu de cet examen, souvent sans avoir d'interlocuteur rectoral en charge du dossier! Les équipes d'enseignants sont pour le moment au stade des interrogations, les équipes dans les inspections ASH sont souvent au même point.

Un diplôme national

Le CFG est un élément moteur pour l'enseignement adapté. Il doit être conçu comme un examen signifiant et valorisant pour les élèves de SEGPA. En conservant un lien fort avec les enseignements proposés en lycée professionnel, le CFG aura du sens dans le processus de formation ET d'orientation des élèves.

Pour le SNUipp il est important que :

- le CFG permette de valider le palier 2 du socle commun et non l'inverse. A l'instar du Diplôme National du Brevet, on ne peut exiger de nos élèves de SEGPA une seule évaluation exhaustive des compétences du palier 2 du socle commun. C'est l'obtention du CFG qui devra valider l'ensemble du palier 2.

- le positionnement de l'élève de SEGPA à l'oral se fasse en fonction d'une expérience en stage, d'une éducation à l'orientation et d'un programme de Prévention-Santé-Environnement permettant ainsi de faire le lien avec l'enseignement professionnel en CAP et en seconde professionnelle.

- se mettent en place au niveau des circonscriptions des groupes de travail associant professeurs des écoles, professeurs de lycée professionnel, directeurs(trices) chargé(e)s de SEGPA, conseillers pédagogiques afin de définir les modalités des différentes évaluations.

- chaque rectorat coordonne les actions départementales afin de conserver le caractère national du diplôme.

Entretien avec
David Sujobert



EREA : bataille pour un internat de qualité

David Sujobert est enseignant-éducateur à l'EREA de Claix en Isère qu'un long conflit avec l'administration a agité en septembre et octobre. En cause le manque de personnels, notamment à l'internat.

Quelle est l'origine de ce conflit ?

Depuis trois ans, les Professeurs des Ecoles faisant fonction d'Éducateurs partant à la retraite sont remplacés, en partie, par des Assistants d'Éducation (AED). En cinq ans, l'équipe éducative est passée de 16 à 8 PE, plus 4 AED, pour un nombre d'élèves comparable !

L'administration remplace donc du personnel spécialisé, par des personnels non formés, au statut très précaire, employés à temps partiel et sous-payés.

Un constat : cela ne fonctionne pas, aucun AED n'est resté l'année scolaire entière.

Cette situation est unique dans l'académie, les autres EREA ayant conservé leurs PE éducateurs.

Quelles actions ont été conduites ?

Dès l'apparition d'AED en 2007, le personnel a alerté tous les niveaux de l'administration du directeur au ministre. Une grève en 2009, deux jours de grève massive à la rentrée 2010 ont déclenché des audiences avec l'IA et Rectorat, suivies de 5 semaines de grèves ponctuelles des personnels de nuit. Une caisse de grève des collègues solidaires (non-grévistes) fut mise en place.

Des courriers aux autres collègues des EREA de l'académie, une rencontre avec le comité de liaison des directeurs ont permis de constater le caractère expérimental de la situation de Claix.

Comment a réagi l'Administration ?

Le Rectorat s'est senti concerné uniquement par le dépôt du préavis de grève, malgré les nombreuses alertes par courriers. Il reconnaît une situation difficile et anormale, en mettant en cause les équipes académiques et de direction précédentes. Le rectorat et l'IA « se renvoient la balle » pour l'attribution de moyens supplémentaires et tentent de justifier la baisse des moyens par des arguments pseudo-pédagogiques, le secrétaire général du recteur considérant par ailleurs les circulaires sur les EREA comme obsolètes.

On sent une grande improvisation, assortie de pressions sur la direction de l'établissement pour minimiser le conflit. Plus grave, l'administration est prête à réduire la capacité d'accueil de l'internat en l'adaptant au manque de moyens d'encadrement. L'offre de service public d'éducation se réduit, alors même que la demande des familles s'accroît (liste d'attente pour l'internat).

Le rapport de forces a-t-il permis d'infléchir le positionnement de l'Administration ?

A ce jour, la mobilisation a permis l'octroi d'un poste de PE, 1/2 temps de CPE et un AED à titre provisoire et les soutiens ont été nombreux : élus de la Région, syndicats enseignants, médias régionaux, collègues des autres EREA, parents et aussi les circulaires permettant de s'opposer à la seule logique comptable. En revanche, la direction de l'établissement, l'IEN-ASH semblent paralysés par la peur de déplaire à leur hiérarchie et occupent des positions inconfortables.

Où en êtes-vous aujourd'hui ? Quelles sont les perspectives ?

Le mouvement va reprendre fin novembre sous d'autres formes. Des recours juridiques sont envisagés. L'année est déjà fortement entamée, nous tentons d'obtenir des engagements de la part de l'Administration pour préparer la rentrée prochaine.

Quels sont, à votre avis, les points essentiels à améliorer au sein des EREA ?

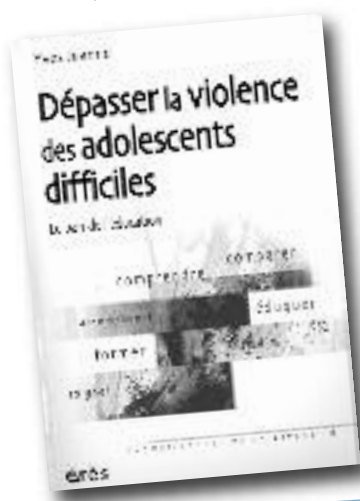
Un décret précisant les missions, les moyens de l'internat éducatif, les statuts, qualités et formations des personnels encadrant, semble indispensable. Il faut réaffirmer la pertinence de PE éducateurs pour la prise en charge globale de l'élève interne en difficulté scolaire et/ou en situation de handicap. Une option du CAPASH doit être identifiée.

Cela garantirait une certaine égalité du Service Public rendu aux élèves d'EREA sur tout le territoire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Dépasser la violence des adolescents difficiles

Yves Jeanne Ed. érès

Yves Jeanne, maître de conférences en sciences de l'éducation à Lyon 2, vient de publier aux éditions érès un ouvrage intitulé : « Dépasser la violence des adolescents difficiles ». En questionnant ce phénomène, en interrogeant les différentes approches comme en s'appuyant sur l'oeuvre de pionniers (Makarenko, Korczak ...) et de professionnels confrontés quotidiennement à des situations difficiles, Yves Jeanne nous invite à réfléchir sur « les conditions et les outils indispensables...en mesure de relever, au coeur même de la violence, le défi de l'éducation ».



VEI

(Ville Ecole Intégration) n° 162 :

Le numéro (n° 162) de la revue VEI est paru au mois de septembre. Cette dernière publication a pour titre : « Bouffons, fayots et intellos » titre évocateur et vocabulaire souvent employé par les élèves de tous les établissements, SEGPA et EREA compris. « Intellos », c'est d'ailleurs souvent une insulte proférée en SEGPA à l'encontre d'élèves dont le comportement serait jugé trop scolaire. Grâce aux contributions de nombreux chercheurs, pédagogues, sociologues... la revue offre un panorama large, diversifié et riche de la réflexion sur ce sujet. A lire sans modération.



Site web de l'INS HEA

(Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés) : des infos, des documents, des conférences en ligne... A signaler que les prochains numéros s'intitulent : « Le métier d'enseignant spécialisé » n° 51 et « Les EGPA et leur avenir » n° 52.

DDEEAS : avenir toujours incertain

(diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée)

Le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée est actuellement délivré par l'éducation nationale au terme d'une formation d'un an à l'INS-HEA. Mais le décret n° 2007-221 du 19 février 2007 subordonne l'exercice du métier de directeur d'établissement spécialisé à la possession d'un diplôme de niveau 1. Or le DDEEAS n'est pas inscrit au registre national des certifications professionnelles.

Le ministère de l'éducation nationale étudie donc actuellement les modalités de création d'un nouveau diplôme, de niveau master, avec la collaboration de l'INSHEA et de l'université de Paris Ouest - Nanterre-La Défense.

A noter, la « chute » des effectifs de stagiaires DDEEAS pour l'année 2010-2011. La promotion est de 75 stagiaires alors que l'an passé elle était de 110. Préoccupant !